

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal No 2022.008

Date 4 mai 2022

Rencontre avec les villageoises et les villageois de Drône

Lieu village de Drône – cour d'école (tente posée à l'entrée du garage)

Durée de 19h30 à 20h50

Présidée par Dumoulin Sylvain

Présents Dumoulin Sylvain - Reynard Vincent - Aymon Valentin - Cretton Jean Marie -

Degen Vincent - Héritier Aline - Lamon Nathalie - Liand Dominique - Luyet David

- Pignat Lucien - Zuchuat Marie

M. le Président salue les quelques 80 citoyennes et citoyens du village de Drône et des hameaux de la Sionne et de Monteiller qui ont répondu présents à cette troisième rencontre du Conseil communal avec les villages.

M. le Président souligne que la séance du Conseil communal, tenue extra-muros dans le garage situé sur la cour d'école, s'est très bien déroulée.

1 Pourquoi cette rencontre?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est en ressorti :

- des forces
 - o manifestations (Fête-Dieu)
 - vie de village
 - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
 - o ambiance conviviale
- des peurs
 - o perte d'identité
 - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)

- perte de l'esprit convivial
- o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
 - o manque de lieux de rencontre
 - o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- □ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à INTEGRER les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINES** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des SYNERGIES entre les différents ACTEURS SOCIAUX de la commune,
- Aménager et animer des LIEUX DE RENCONTRES et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de PLACES D'ACCUEIL pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires Sur proposition des citoyens , des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux évènements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune. Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune

o Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »

A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal. Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos.

Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises. Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législature.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

2 Conseil communal

M. le Président présente les membres du Conseil communal avec les tâches principales de leur dicastère. Ils sont tous investis et motivés à réaliser les mesures qui les concernent.

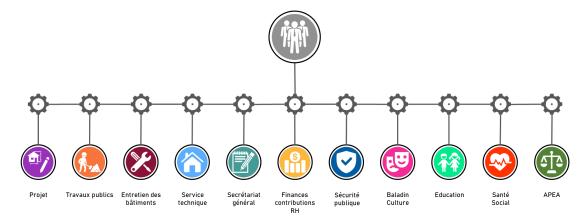
Quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal menées durant l'année 2021 :

- 21 séances ordinaires précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00
- 450 objets sont portés à l'ordre du jour
- 450 objets qui aboutissent à 450 décisions
- Les objets tacites ont été instaurés depuis 2020 une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement
- 3 assemblées primaires

Sans tenir compte des séances de commissions et des représentations, l'activité d'une autorité communale correspond à un taux d'environ 10% uniquement pour les séances du Conseil communal et leur préparation.

3 Organigramme

Le personnel communal compte 137 collaborateurs correspondant à 91.91 EPT, dont 6 apprentis et 1 stagiaire. Taux moyen d'activité : 65%.



Projet - 1.8 EPT - 2 coll.

- o études / chantiers
- o planification et suivi financier

Travaux publics - 17.8 EPT - 19 coll.

- o voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- o gestion des déchets
- o eau potable

Entretien des bâtiments - 16.1 EPT - 25 coll. - 2 app.

- o Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

Service technique – 4.0 EPT – 4 coll.

- Constructions
- Aménagement du territoire
- o Cadastre

Secrétariat général - 5.4 EPT - 7 coll. - 1 app. - 1 stag.

- o Accueil réception
- Secrétariat général
- o Office de la population
- Agence AVS

Finances, contributions, RH - 6.8 EPT - 8 coll. - 1 app.

- Ressources humaines
- Finances comptabilité
- Contributions caisse communale
- Contentieux qui malheureusement occupe quasiment une personne à temps plein le traitement des paiements prend aussi de l'ampleur car les montants versés ne correspondent pas aux factures adressées.

V1 : créé le 09.05.2022

Sécurité publique - 5.6 EPT - 6 coll.

- o Police
- o Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC

Baladin / Culture - 2.9 EPT - 7 coll.

- Théâtre le Baladin
- o Arts, culture et patrimoine

Education - 26.06 EPT - 48 coll. - 2 app. (sans les enseignants)

- Écoles
- o Structure d'accueil
- o Bibliothèque

Santé / Social - 1.7 EPT - 2 coll.

- o EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales

APEA - 1.9 EPT - 4 coll.

- o Autorité indépendante dans ses décisions mais financée par la Commune
- o Dès 2023, cette autorité sera cantonalisée

A l'exception de Mme Nathalie Lamon-Courtine, chaque membre du Conseil communal opère, collabore avec un chef de service, structure optimale pour avancer avec les projets.

4 Projets en cours

4.1 Modernisation de l'éclairage public

Depuis 2020, la Municipalité de Savièse modernise l'éclairage public en déployant progressivement, dans le cadre d'un budget pluriannuel de CHF 1.2 mio sur 6 ans (soit CHF 200'000.—par année), un éclairage dynamique à réduction nocturne.

Cette mesure consiste à réduire l'intensité lumineuse durant la nuit, et de l'augmenter lors d'une détection de présence comme le passage d'une voiture, d'un vélo ou un piéton. L'objectif sécuritaire est garanti tant pour les citoyens par un éclairage permanent mais réduit, que pour les usagers nocturnes qui verront l'intensité lumineuse augmenter à leur passage, L'intensité de l'éclairage diminuera à 20% de 21h00 à 5h00, l'intensité montera à 70% en cas de détection d'une présence.

Cette solution amènera du confort dans les quartiers, limite la pollution lumineuse car la lumière est dirigée vers le bas et apporte une sensible économie d'énergie mais uniquement aux abords des routes communales.

Les routes cantonales et les passages piétons sont éclairés à 100%.



4.2 Rénovation de la chapelle de Drône – soutien communal

M. le Président salue la présence du porteur du projet, M. Mathieu Zuchuat, et annonce que le Conseil communal, désireux de maintenir le patrimoine de notre Paroisse, a décidé de

soutenir la rénovation de la chapelle de Drône, en versant une contribution CHF 20'000.--.

Cette subvention communale forfaitaire s'applique également pour les rénovations précédemment réalisées pour les chapelles de Chandolin et d'Ormône.



4.3 Sécurité des piétons

Au croisement de la route de Drône et la route des Prêles, la sécurité piétonne a été améliorée, conjointement avec l'Etat du Valais, propriétaire de la route, avec la réalisation d'un trottoir, l'aménagement d'un passage piéton et pose d'un éclairage public.



4.4 Assainissement stand de tir

Les buttes du stand de tir ont fait l'objet d'un assainissement pour éliminer le danger d'atteintes aux sols et aux eaux souterraines, avec la présence de balles au mercure. Le sol a été entièrement dépollué et un pare-balles a été construit à l'arrière des cibles pour récupérer les balles, évitant ainsi la pollution du terrain et celle de la rivière.



4.5 Traversée de la Sionne

La traversée routière du hameau de la Sionne sera aussi réaménagée avec inversion de la position de la chaussée et des places de stationnement.

Le gabarit de la chaussée sera rétréci et une limitation de la vitesse fixée à 30 km/h pour la traversée du hameau.

En outre, un mur de soutènement comme berge de la Sionne sera réalisé. Cela permettra d'assurer la stabilité de la nouvelle chaussée tout en sécurisant le talus de la Sionne en cas de crues.



4.6 Desserte en transports publics

En 2017, le Conseil communal apportait de nouvelles courses postales sur la ligne Sion – Savièse pour véhiculer les pendulaires aux heures de pointe.

Si les horaires en matinée sont fixes, ceux de fin journée varient selon les habitudes de chacun. Aussi, pour offrir une palette plus large de correspondances, des courses postales supplémentaires seront proposées dès cette fin d'année sur la ligne Sion – Savièse à 17h25, à 18h25, à 19h40 et à 20h40, pour mieux couvrir les besoins dans cette tranche d'horaires.



4.7 Vélos en libre-service

L'association Agglo Valais central a lancé un appel d'offres pour la mise en service, au printemps 2023, d'un réseau de vélos en libre-service dans le Valais central. Vu la topographie du territoire, l'idée pour Savièse est de disposer d'une station de e-bike par village et sur les hauts. Si cette offre avait du succès, les stations pourraient se densifier Pour développer la mobilité douce, ce service permettra de se déplacer avec un vélo, partant du point A pour le laisser au point B sans devoir revenir au point A, à Savièse ou ailleurs dans le Valais central.

La proposition étant de se déplacer autrement qu'en véhicules individuels motorisés.



4.8 Manifestations – vaisselle réutilisable

Le Conseil communal a décidé de soutenir les manifestations locales en mettant à disposition de la vaisselle réutilisable ou tout autre matériel comme par exemple des stations modulaires de tri.

Cette mise à disposition s'adresse non seulement aux sociétés locales mais également aux privés qui organisent des fêtes de quartier ou autres rassemblements s'inscrivant dans le vivre-ensemble.

Sur le site internet de la Commune, une page dédiée présente l'organisation de manifestations sur le principe de la durabilité. La liste du matériel disponible est également publiée sur cette page.

L'achat de cette vaisselle réutilisable fait suite à la décision de la Conférence des Présidents du district de Sion prise en 2021 en période de pandémie de ne pas encaisser la cotisation de CHF 3.—par habitant. Cette cotisation non versée devait servir à soutenir les sociétés locales sportives, culturelles ou à but social.

Une répartition financière à chaque société étant trop compliquée, la mise à disposition gratuite de matériel semble plus judicieuse.



5 Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :

Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.

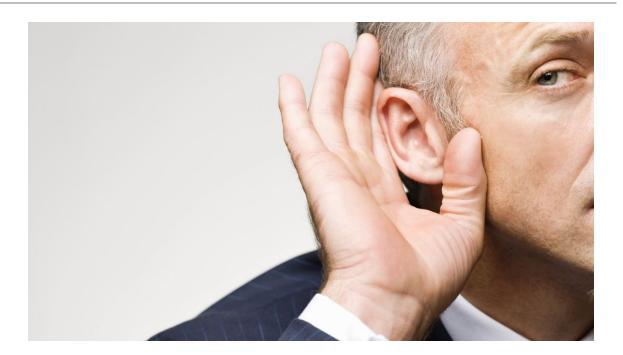
Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.

Commune

V1 : créé le 09.05.2022

« Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous. Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays. »

Pommune John F. Kennedy



5.1 Abris PCi

Les abris PCi qui sont la propriété de la Commune sont fonctionnels. Un contrôle s'opère chaque dix ans par la Confédération. Ce n'est pas le grand confort mais les abris sont opérationnels.

La Commune de Savièse recense 5'800 places d'abris sur son territoire dont 4'000 places sont sa propriété, le solde étant en mains privées avec malheureusement un déficit de contrôle.

Les places des abris communaux se répartissent ainsi :

- 480 abris PCi de Drône
- 432 abris PCi de Granois
- 582 abris PCi d'Ormône
- 510 abris EMS de Zambotte
- 500 abris centre scolaire de Moréchon
- 327 abris Moréchon 2
- 799 parking de St-Germain Centre
- 078 structure d'accueil Snoopy
- 150 cantonnement STPA (réservé pour les besoins de l'armée)
- les projets d'abris à Roumaz et aux Rochers n'ont pas été réalisés.
- et environ 2'800 places protégées privées.

Précédemment, les places d'abris étaient tenues à jour par la protection civile communale. Avec la cantonalisation de la protection civile, cet inventaire n'a plus été établi. Un logiciel est en cours d'élaboration pour attribuer à chacun un numéro qui indiquera l'abri à se rendre en cas de besoin.

La Commune de Savièse aurait un déficit de places d'abris d'environ 25%. Pour compenser ce manco, une partie de la population se déplacera sur Sion ou sur les communes voisines.

5.2 Eau potable – eaux usées - compteur

Selon le règlement communal sur la distribution de l'eau potable, la pose d'un compteur est obligatoire pour toutes nouvelles constructions raccordées au réseau d'eau potable. Cette disposition s'applique également aux transformations et/ou rénovations de bâtiments faisant l'objet d'un permis de construire.

V1 : créé le 09.05.2022

La pose d'un compteur peut également se faire sur base volontaire.

La pose est gratuite et une location de CHF 20.—est facturée pour le compteur qui reste la propriété de la Commune.

A ce jour 400 compteurs ont été posés. Savièse comptant environ 4'000 ménages, il est estimé entre 10 et 15 ans pour raccorder tous les bâtiments.

Avec la présence du compteur, le ménage paie sa propre consommation, tant pour l'eau potable que pour les eaux usées.

Le coût est chiffré à environ CHF 0.40 le m3 pour l'eau potable et à environ CHF 0.95 le m3 pour l'élimination des eaux usées.

Le coût pour l'élimination des eaux usées est plus contraignante, leur traitement étant conséquent. Il est constaté que trop d'eaux pluviales sont raccordées aux eaux usées, cela augmente le volume de traitement à la step, bien que les eaux soient claires.

Par année, la consommation totale, eau potable et eaux usées, pour une personne est estimée à 50 m3, 150 m3 pour un ménage de 4 personnes, pour un coût total cumulé d'environ CHF 1.30 le m3.

5.3 Déchets ménagers

L'élimination et le transport des déchets verts coûte environ CHF 180.—la tonne. Installer un centre de collecte pour les déchets ménagers dans chaque éco-point coûte environ CHF 40'000.--.

Le domaine des déchets devant obligatoirement être autofinancé, cette charge devrait être répercutée par une augmentation de la taxe.

Si la gestion des déchets devait dégager un bénéfice, une collecte par éco-point pour les déchets gastros pourrait être mise en place.

Un ramassage des déchets verts dans les éco-points n'est pas réaliste car coûterait trop cher avec inévitablement une répercussion sur les taxes.

Contrairement aux citoyens d'Ardon, Vétroz, Conthey, Nendaz et Sion, le site Ecobois n'est pas accessible à ceux de Savièse.

5.4 Traversée du village de Drône - village

La route traversant le village de Drône est classée « cantonale ». Le Conseil communal n'a donc pas la compétence pour limiter la vitesse au cœur du village de Drône.

Pour le cœur du village de Chandolin, une expertise a été menée pour démontrer qu'il était nécessaire de réduire la vitesse mais la configuration de la route n'est pas identique, sinueuse et sans trottoir.

Une telle démarche aurait peu de chance d'aboutir pour la traversée du village de Drône. La réalisation de pistes cyclables est aussi très délicate car cela demanderait soit de raser des bâtiments attenants à la route, supprimer le trottoir voire une piste routière.

Des itinéraires secondaires sont en cours d'étude pour relier à vélos les quartiers de la Commune sans être en contact avec la forte circulation.

A ce jour, un bureau spécialisé a été mandaté pour analyser dans le détail les itinéraires possibles et estimer les coûts.

M. le Président rappelle que la subvention communale de CHF 400.-- est toujours versée pour l'achat d'un deux-roues à assistance électrique.

La pose en permanence d'un radar didactique n'est pas judicieuse car les usagers ne seraient plus attentifs. La présence temporelle d'un radar didactique est plus efficiente. Les données collectées permettent de déterminer le nombre de véhicules, leur vitesse et l'heure de leur passage. Si des abus sont constatés, la police cantonale est informée pour un contrôle radar.

5.5 Bancs publics

La pose de bancs publics à divers endroits est souvent relevée mais toujours le même constat sur quelle propriété car le domaine public étant souvent limité par la chaussée et le trottoir. Les privés sont rarement enclins à autoriser la pose d'un banc public sur leur propriété. La proposition est toutefois notée.

5.6 Route de la Sionne – bisse de Lentine

La pose d'une petite table et de bancs à la route de la Sionne, au départ du bisse de Lentine, n'est pas adéquate car au bord de la route et qui plus est en zone agricole.

5.7 Support à vélos

La Municipalité de Savièse ne peut pas intervenir auprès des commerçants pour la pose de supports à vélos.

Par contre, les clients sont les personnes intéressées à proposer ces supports pour un atout, un potentiel supplémentaire pour le commerce.

La Maison de commune dispose d'un support à vélos, tout comme à la zone de détente et de sports de Oure.

5.8 Chemins de balades

La Municipalité de Savièse par son service des travaux publics a l'obligation d'entretenir uniquement les chemins qui sont balisés de panneaux indicateurs jaunes.

Les chemins autres et anciennes routes ne sont pas entretenues par la Municipalité. La route de Pellier n'est pas située sur le territoire de Savièse, son entretien ne relève pas de sa compétence. Cette route est située sur le territoire de Sion.

Les chemins « raccourcis » de l'époque sont depuis souvent interdits d'accès par leurs propriétaires, moins de tolérance de nos jours. Les propriétaires ne sont pas d'avis de formaliser par une servitude ces raccourcis d'antan.

Dans le cadre de la révision du RCCZ, il est proposé pour un remembrement de prévoir un itinéraire de mobilité douce. Seul principe actuel en possession de l'autorité pour proposer des chemins piétonniers.

Le tronçon du chemin qui donne accès au bisse de Lentine en descendant de Drône, avec une barre qui fait office de barrière et du gravier est très dangereux. La remarque est notée.

5.9 Route de contournement - dessertes

La route de contournement des villages de St-Germain et de Roumaz ne se réalisera certainement pas.

Des réflexions sont actuellement menées, conjointement avec l'Etat du Valais, pour proposer aux usagers des solutions alternatives par la route de la Sionne, la route de Vuisse et les Ballettes.

Avec la ville de Sion qui limitera la vitesse à 30 km/h, rendant également « bordiers autorisés » le chemin de l'Agasse, la présence d'un feu de signalisation à la route du Rawyl et avec une perte de priorité pour usagers saviésans au tunnel de la Brasserie, les dessertes ouest de Savièse seront plus que nécessaires.

5.10 Téléphérique

L'usage d'un téléphérique est intéressant si le périmètre concerné est très concentré, ce qui n'est pas le cas avec le territoire de Savièse, très étendu.

Dans cette optique, à peine 10% de la population serait concerné avec une circulation vite congestionnée, tout en reportant le problème sur le territoire saviésan.

5.11 Salles de réunion

Le site internet de la Commune répertorie les salles communales ou privées qui sont proposées pour des activités.

V1 : créé le 09.05.2022

Avec la disparition des écoles de village, les bâtiments seront à disposition des villages pour leurs besoins ou autres.

5.12 Bornes de recharge publiques

Actuellement, une borne est disponible sur la place de parc voisine à la poste ainsi deux bornes dans le parking communal de St-Germain Centre.

Dans le parking, seul deux bornes ont été installées à ce jour pour un potentiel de six bornes. Pour l'instant, ces deux bornes sont très peu utilisées.

La Commune doit mener une réflexion globale pour l'ensemble du territoire pour étendre le nombre de bornes disponibles pour la recharge de véhicules électriques.

5.13 Zone de rencontre

Sur la parcelle communale no 11447.

Cet espace, sans âme, mérite d'être réaménagée. Elle pourrait être dynamisée avec de la verdure, en remplaçant le sol, en posant une table, des bancs et jeux.

5.14 WC publics

Le village de Drône ne dispose pas de wc publics.

Un endroit possible, un des garages de la parcelle no 11447 qui servait pour les besoins des pompiers.

Ce garage disposerait des écoulements nécessaires.

Remarque pertinente.

Avant de passer à l'apéritif, M. le Président remercie les organisateurs de la soirée, à savoir le comité de la Fête-Dieu, les hommes de Drône, le patrimoine du village de Drone ainsi que le consortage des eaux potables du village de Drône. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village de Drône et le liquide par la Commune.

V1 : créé le 09.05.2022

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président La Secrétaire S. Dumoulin M. N. Reynard